

FICHE SIGNALÉTIQUE

MÉLANGE ATCL

1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Brenntag Canada Inc.
43, chemin Jutland
Toronto (Ontario)
M8Z 2G6
(416) 259-8231

Numéro de SIMDUT : 00071163
N° index FS : BC10304F/15B
Date d'entrée en vigueur : 2015-04-30 (a-m-j)
Date de révision : 2015-04-30 (a-m-j)

Site web : <http://www.brenntag.ca>

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (pour les urgences impliquant des rejets ou des déversements chimiques)

1 855 273 6824

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Mélange ATCL.
Nom chimique : Mélange.
Synonymes : Non disponible.
Famille chimique : Mélange.
Formule moléculaire : Sans objet.
Usages du produit : Produit chimique intermédiaire.

Classification / symbole SIMDUT :

B-2 : Liquide inflammable
D-2B : Toxique (irritant cutané et oculaire)



LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER POUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE DES DANGERS QUE COMPORTE CE PRODUIT

2. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS (non prévu comme spécifications)

<i>Ingrédient</i>	<i>N° CAS</i>	<i>TLV de l'ACGIH (TWA)</i>		<i>Concentration %</i>
Acétate d'éthylrique	141-78-6	400 ppm		60 - 80
Acétate isopropylique	108-21-4	100 ppm		10 - 30
Éthanol	64-17-5	---	*A4	7 - 13
Isopropanol	67-63-0	200 ppm	*A4	0.1 - 1

A4 = Non classable comme produit cancérigène pour les humains. (ACGIH-A4)

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

URGENCES : Liquide et vapeurs inflammables. Peut causer des flammèches ou une explosion. Cause une sévère irritation des yeux. Irrite la peau. À de hautes températures, le présent produit peut irriter les yeux et les voies respiratoires. Les grandes concentrations de vapeurs peuvent causer de la somnolence. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ». À de fortes températures, le produit peut se décomposer pour donner des gaz toxiques. Les contenus peuvent développer de la pression à la suite d'une exposition prolongée à la chaleur.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Inhalation :	Le produit irrite le nez, la gorge et les voies respiratoires. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ».
Contact cutané :	Un contact prolongé et répété peut amener une dermatite. Il y a risque de destruction de la pellicule grasseuse naturelle de la peau, d'assèchement et de gerçures. Le contact cutané peut causer de l'irritation, particulièrement sous les ongles (et les autres endroits restreints comme sous une bague ou un bracelet de montre).
Absorption par la peau :	Il y a risque d'absorption par la peau saine.
Contact oculaire :	Les vapeurs de ce produit irritent les yeux. Ce produit cause des irritations, des rougeurs et des douleurs. Le produit peut entraîner une conjonctivite.
Ingestion :	Ce produit cause des irritations, une sensation de brûlure dans la bouche et dans la gorge ainsi que des douleurs abdominales.
Autres effets sur la santé :	Les effets (irritations) cutanés et oculaires peuvent être différés et les dommages survenir sans sensation de douleur. Donner de bons premiers soins à la suite de toute exposition est essentiel. L'abus prolongé d'alcool éthylique peut entraîner une atteinte de l'appareil cardio-vasculaire et du foie. Le produit peut entraîner une dépression du système nerveux central (SNC), une atteinte aux reins, un empoisonnement général et la mort. La dépression du système nerveux central (SNC) se caractérise comme suit : céphalées, étourdissements, somnolence, nausées, vomissements, douleurs abdominales et incoordination. Les surexpositions intenses peuvent entraîner le coma et même la mort pour cause d'insuffisance respiratoire. Les dommages au foie se caractérisent par la perte d'appétit, la jaunisse et des douleurs occasionnelles dans la partie supérieure gauche de l'abdomen. Généralement, les symptômes d'une atteinte des reins évoluent comme suit : oligurie, présence de sang dans les urines et insuffisance rénale globale.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Inhalation :	Amener la victime au grand air et rester auprès d'elle. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si le sujet ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire s'il y a à la fois arrêt respiratoire ET absence de pouls. En pareil cas, l'administration d'oxygène peut se révéler utile à condition d'être faite par du personnel compétent seulement. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux.
Contact cutané :	Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Commencer le rinçage tout en enlevant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. En cas d'irritation, de rougeurs ou de sensations de brûlure, obtenir des soins médicaux.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Obtenir des soins médicaux.
Ingestion :	Ne pas tenter de donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la victime est consciente et qu'elle n'est pas en proie à des convulsions, lui faire rincer la bouche et lui faire boire de un demi à un verre d'eau pour diluer la matière. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison. Le vomissement ne doit être provoqué que sur l'ordre d'un médecin ou d'un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures ; lui faire rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Transporter IMMÉDIATEMENT la victime dans un service des urgences.
Remarque pour le médecin :	Ce produit renferme des matières pouvant entraîner une pneumonite grave en cas d'aspiration. S'il y a moins de deux heures que l'ingestion a eu lieu, effectuer prudemment un lavage gastrique. Si possible, utiliser une sonde endotrachéale pour prévenir l'aspiration des vomissures. Garder le patient en observation pour déceler tout signe de gêne respiratoire due à une pneumonite de déglutition. Pratiquer les techniques de réanimation et administrer la thérapie médicamenteuse s'appliquant aux cas de diminution respiratoire. Le présent produit peut, par exposition, aggraver les problèmes neurologiques et cardio-vasculaires, les maladies de la peau, des yeux et des voies respiratoires, et les problèmes déjà existants au foie et aux reins.

5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (°C)	Température d'auto-ignition (°C)	Limites d'inflammabilité dans l'air (%) :	
		LEL	UEL
-4 (Acétate d'éthyle)	399. (estimation)	1.8 (estimation)	19.0. (estimation)
Classe d'inflammabilité (SIMDUT) :	B-2 : Liquide inflammable		

Produits de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : du formaldéhyde, des oxydes de carbone et des gaz irritants.
Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels :	Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air. En cas de fuite, elles peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation (comme les lampes témoins, les radiateurs, les moteurs électriques) sensiblement éloignée, puis s'enflammer instantanément jusqu'au point d'origine, causant une explosion et un incendie. Les contenants fermés exposés à la chaleur peuvent exploser. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants.
Sensibilité aux chocs :	Le produit n'est probablement pas sensible aux chocs.
Taux de combustion :	Non disponible.
Puissance explosive :	Non disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques :	On croit que le produit est sensible aux décharges statiques lorsque les concentrations de vapeurs sont présentes entre les limites explosives inférieure et supérieure.
MOYENS D'EXTINCTION	
Agents extincteurs :	Utiliser de l'anhydride carbonique ou un produit chimique sec pour les petits incendies. Si seule l'eau est disponible, utilisez-la sous forme de brouillard. Ce produit peut créer un risque de feu flottant dans des conditions d'incendie graves.
DIRECTIVES POUR COMBATTRE LES INCENDIES	
Directives à l'intention des pompiers :	Pulvériser de l'eau pour refroidir les structures ou les récipients exposés aux flammes et disperser les vapeurs. Le produit peut s'enflammer de nouveau. Isoler les produits qui ne sont pas impliqués dans l'incendie. Protéger le personnel. Refroidir les contenants en les inondant d'eau longtemps après la fin de l'incendie.
Équipement protecteur des pompiers :	Porter des vêtements protecteurs et un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS

Les renseignements dans la présente section visent à réagir aux déversements, aux fuites ou aux rejets afin de prévenir ou de minimiser les effets adverses pour les personnes, la propriété et l'environnement. Il pourrait y avoir des déversements, des fuites ou des rejets à déclaration obligatoire variant d'une région à l'autre.

Méthode d'endiguement et de nettoyage :	Dans tous les cas de fuite et de déversement, communiquer avec le fournisseur au numéro d'urgence apparaissant sur la première page de la présente fiche signalétique. Porter des vêtements protecteurs. Ne pas utiliser de produits combustibles comme les sciures. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Recueillir le produit en vue de sa récupération ou de son élimination. Pour les déversements au sol ou dans les eaux de ruissellement, circonscrire au moyen de digues ou couvrir d'un absorbant inerte ; pour les déversements dans l'eau, endiguer ou faire dériver l'eau afin de minimiser l'étendue de la contamination. Ventiler les espaces clos. Avertir les autorités gouvernementales compétentes si le déversement devait faire l'objet d'un rapport ou s'il se révélait nuisible pour l'environnement.
---	--

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION

Méthode de manipulation :	Mettre à la terre et fretter le matériel et les contenants pour prévenir l'accumulation d'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et éviter les éclaboussures au moment du remplissage des contenants. Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Il y a une possibilité de pression interne dans les conteneurs exposés à la chaleur. Refroidir ces fûts et bien les aérer avant de les ouvrir. Le port d'un écran facial et d'un tablier est recommandé. Ventiler le conteneur régulièrement, plus souvent lorsqu'il fait chaud, pour relâcher la pression. Faire respecter les règlements interdisant de fumer (DÉFENSE DE FUMER) dans le périmètre où le produit est utilisé.
Exigences pour la ventilation :	Voir section 8.
Précautions additionnelles :	N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les vapeurs et les aérosols. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avec soin avant de les réutiliser. Ne pas utiliser de torches pour couper ou souder des barils vides ayant contenu de ce produit. L'absorption par contact de la peau, des yeux et des muqueuses peut contribuer à l'exposition en général. Songer à des façons d'empêcher l'absorption par ces voies. Entreposer les chiffons à essuyer et les produits semblables dans des contenants en métal avec des couvercles hermétiquement fermés.

ENTREPOSAGE

Température de stockage (en °C) :	Voir ci-dessous.
-----------------------------------	------------------

Exigences pour la ventilation :	Le système de ventilation devrait être à l'épreuve des explosions.
Conditions de stockage :	Stocker dans un lieu frais et bien ventilé. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir les contenants fermés. Ne pas les exposer à des températures supérieures à 40° C. Éviter l'humidité qui peut contaminer le produit. Protéger de la lumière du jour. Protéger des dommages physiques.
Produits spéciaux à être utilisés pour l'emballage ou les conteneurs :	Confirmez que les matériaux conviennent avant de les utiliser.

8. CONTRÔLES EN CAS D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

SÉCURITÉ INTÉGRÉE

Vérifications techniques : Ventilateurs d'évacuation locaux requis. Le système de ventilation devrait être à l'épreuve des explosions. On fournira de l'air d'appoint afin d'équilibrer l'air qui provient des ventilateurs locaux ou généraux. Bien aérer les aires basses comme les puits ou les collecteurs, là où les vapeurs denses peuvent s'accumuler.

On suivra une procédure adéquate pour l'entrée du personnel dans des espaces clos (c.-à-d. dans les réservoirs d'entreposage en vrac). On tiendra compte, entre autres, dans une telle procédure de la ventilation, des tests d'atmosphère du réservoir, de l'entretien de l'APRA et des secours d'urgence. Travailler en équipe de deux. La deuxième personne doit être en vue, formée et équipée pour pouvoir porter secours à la première. (6)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux :	Le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé pour éviter le contact oculaire. Porter des lunettes monoques antiacides en cas de risque de contact oculaire. On ne doit pas porter de verres de contact lorsqu'on travaille avec ce produit.
Protection de la peau :	Des gants et des vêtements protecteurs en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou en caoutchouc naturel devraient assurer l'étanchéité compte tenu des conditions d'utilisation. Ne pas utiliser de gants ni de vêtements protecteurs en polyalcool de vinyle (PVA) ou en PVC. Jeter les gants contaminés. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité.
Protection respiratoire :	Aucune ligne directrice particulière de disponible. N'utilisez pas d'oxygène comprimé dans les atmosphères d'hydrocarbure. Utiliser un respirateur avec cartouches filtrantes homologué par le NIOSH/MSHA muni de cartouches contre les vapeurs organiques pour des concentrations maximales de 1 000 ppm. En cas de concentrations plus élevées ou inconnues, on recommande d'utiliser un respirateur à adduction d'air. Si, lorsque vous portez un appareil protecteur pour la respiration, vous pouvez sentir, goûter ou détecter quoi que ce soit d'inhabituel, ou si dans le cas d'un respirateur facial complet vous avez les yeux irrités, quittez les lieux immédiatement. S'assurer que le joint d'étanchéité du respirateur est encore bon. Si tel est le cas, remplacer le filtre ou la cartouche. Si le joint n'est plus bon, vous pourriez avoir besoin d'un nouveau respirateur. (6)
Autre équipement protecteur :	Bottes et tablier imperméables. Localiser la douche d'urgence et la fontaine oculaire se trouvant à proximité de l'aire de manipulation des produits chimiques. Prendre les précautions nécessaires pour éviter tout contact direct avec le produit. On doit porter des vêtements et des souliers ignifuges diminuant les charges d'électricité statique lorsqu'on manipule des produits inflammables. Les fibres naturelles (coton, laine, cuir et lin) seront privilégiées par rapport aux produits synthétiques (rayonne, nylon et polyester).

LIGNES DIRECTRICES POUR EXPOSITIONS

SUBSTANCE	TLV de ACGIH	PEL de l'OSHA		REL du NIOSH	
	(STEL)	(TWA)	(STEL)	(TWA)	(STEL)
Acétate d'éthylrique	—	400 ppm	---	400 ppm	---
Acétate isopropylique	200 ppm	250 ppm	---	---	---
Éthanol	1000 ppm	1 000 ppm	---	1 000 ppm	---
Isopropanol	400 ppm	400 ppm	---	400 ppm	500 ppm

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (non prévu comme spécifications)

État physique :	Liquide.
Aspect :	Liquide incolore.
Odeur :	Odeur fruitée.
Seuil olfactif (ppm):	Non disponible.
Point d'ébullition (°C) :	75 - 85
Point de fusion/point de congélation (°C) :	- 60
Tension de vapeur (mm Hg à 20° C) :	Non disponible.
Densité de vapeur (air = 1,0) :	Non disponible.
Densité relative (g/cc) :	0.884
Masse volumique globale :	884 kg/m3
Viscosité :	Non disponible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1,0) :	Non disponible.
Solubilité :	Partiellement soluble dans l'eau.
Volatilité en % par volume :	100 %
pH :	Non disponible.
Coefficient de répartition eau-huile :	Non disponible.
Composés organiques volatils :	100 %.
Point d'éclair (°C) :	-4 (Acétate d'éthyle)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE

Dans des conditions normales :	Stable.
En présence de flammes :	Inflammable.
Risques de polymérisation brutale :	Nuls.
Conditions à éviter :	Températures élevées, étincelles, flammes nues et toute autre source d'inflammation.
Substances incompatibles :	Combustibles puissants. Acides minéraux ou Lewis. Substances basiques puissantes. Les mélanges ou les réactions des alcools avec les produits suivants peuvent causer des explosions : perchlorate de baryum, chlore, acide hypochloreux, oxyde d'éthylène, diisocyanate d'hexaméthylène et d'autres isocyanates, tétroxyde d'azote, acide permonosulfurique et aluminium tri-isobutylique. (4)
Produits de décomposition ou de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : du formaldéhyde, des oxydes de carbone et des gaz irritants.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

SUBSTANCE	DL50 (oral, rat)	DL50 (cutané, lapin)	CL50 (inhalation, rat, 4 h)
Acétate d'éthylque	4 934 - 11 300 mg/kg (1,3)	> 18 000 mg/kg (4)	> 7 348 ppm (3)
Acétate isopropylique	6750 mg/kg (1)	>20 mL/kg (1)	101 200 mg/m ³ /4H (1)
Éthanol	7 060 mg/kg (1,3)	20 000 mg/kg (3)	31 623 ppm (3)
Isopropanol	4 700 - 5 800 mg/kg (1, 3)	12 000 - 13 000 mg/kg (1, 3)	>20 000 ppm (3)
Cancérogénicité :	Le ou les ingrédients du présent produit ne sont pas classés comme carcinogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ni le NTP.		
Données sur la reproduction :	On ne prévoit aucun effet adverse sur la reproduction.		
Mutagénicité :	On ne prévoit aucun effet mutagène.		
Tératogénicité :	On ne prévoit aucun effet adverse tératogène.		
Sensibilisant respiratoire / cutané :	Inconnues.		

Substances synergiques :	Il peut y avoir interaction synergique entre les alcools et les solvants chlorés (par ex. : le tétrachlorure, le chloroforme, le bromotrichlorométhane), les dithiocarbamates (comme le disulfirame), la diméthylnitrosamine et le thio-acétamide. (6)
Autres études pertinentes sur le produit :	<p>La surexposition chronique à l'alcool d'éthyle inhibe la fonction des organes annexes sexuels des mâles et porte atteinte à la synthèse testiculaire et à la sécrétion de testostérone. Cependant, on n'a pas remarqué de tels effets à la suite d'expositions en milieu de travail.</p> <p>On a montré que l'alcool éthylique est tératogène pour les humains et les animaux (le « syndrome d'alcolisme fœtal »). Cependant, cet effet est vu seulement à des doses qui produisent de la toxicité maternelle. Nous croyons que ce produit ne pose pas un risque tératogène pour les travailleurs dans des conditions d'exposition en milieu de travail.</p> <p>Isopropanol : Des doses orales de 1 000 mg/kg/jour données au cours d'une étude faite sur deux générations ont amené une baisse du rendement de l'accouplement chez la deuxième génération. On a aussi remarqué une hausse de la mortalité néonatale à 500 mg/kg/jour et plus dans la présente étude. (3)</p>

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Non disponible. Le produit peut être nuisible pour la vie aquatique.
Environnement :	Non disponible. Danger possible en cas d'infiltration des sources d'eau potable. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.

13. CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Produits chimiques de désactivation :	Aucun produit nécessaire.
Méthodes d'élimination des déchets :	Ces renseignements s'appliquent au produit tel qu'il est fabriqué. L'utilisateur pourrait être appelé à réévaluer le produit lorsque viendra le temps d'en disposer puisque son utilisation, sa transformation, son mélange et son traitement peuvent influencer sa classification. Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ni dans les égouts.
Manipulation sécuritaire des résidus :	Voir la section « Méthode de disposition des déchets ».
Disposition de l'emballage :	Les conteneurs vides retiennent les résidus ce qui peut être dangereux. Les fûts vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et promptement retournés pour reconditionnement. Ne pas exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ni à d'autres sources d'ignition. Ils pourraient exploser et causer des blessures ou même la mort. Ne pas disposer de l'emballage avant un lavage à fond.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION RÉGLEMENTAIRE - LOI CANADIENNE SUR LE TMD (transport des marchandises dangereuses) :

UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétate d'éthyle), Classe 3, GE II.

Étiquette : Liquides inflammables. Plaque de danger : Liquides inflammables.

Index ERAP : ----- Exemptions : Inconnues.

CLASSIFICATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES É.-U. (49CFR172.101, 172.102) :

UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétate d'éthyle), Classe 3, GE II.

Étiquette : Liquide inflammable. Plaque de danger : Liquide inflammable.

CERCLA-RQ : Non disponible. Exemptions : Inconnues.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

CANADA

LCPE - RRSN : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la LIS d'après la réglementation canadienne sur l'environnement.

LCPE - INRP : Isopropanol.
Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT) :
B-2 : Liquide inflammable
D-2B : Toxique (irritant cutané et oculaire)

É.-U.

Loi sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la liste des produits concernés par la US-EPA.
OSHA HCS (29CFR 1910.1200) : Liquide inflammable. Le produit irrite la peau et les yeux.
NFPA : Santé, Feu, Réactivité (Non disponible.)
HMIS : Santé, Feu, Réactivité (Non disponible.)

INTERNATIONAL

Non disponible.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉFÉRENCES

1. RTECS-Inscription des effets toxiques des substances chimiques, base de données RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
2. Clayton, G.D. and Clayton, F.E., Eds., Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd ed., Vol. IIA,B,C, John Wiley and Sons, New York, 1981.
3. Fiches signalétiques du fournisseur.
4. CHEMINFO, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton (Ontario) Canada.
5. Guide to Occupational Exposure Values, 2011, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Cincinnati, 2011.
6. Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc.
7. The British Columbia Drug and Poison Information Centre, Poison Managements Manual, Association pharmaceutique canadienne, Ottawa, 1981.

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif pour la manutention du produit et ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets ; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie quelle qu'elle soit n'est accordée et Brenntag Canada inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements. La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Pour obtenir la version révisée de la présente fiche signalétique ou d'une autre fiche, veuillez communiquer avec le bureau de Brenntag Canada le plus près.

Colombie-Britannique : 20333-102B Avenue, Langley (Colombie-Britannique) V1M 3H1
Téléphone : (604) 513-9009 Télécopieur : (604) 513-9010

Alberta : 6628, 45e Rue, Leduc (Alberta) T9E 7C9
Téléphone : (780) 986-4544 Télécopieur : (780) 986-1070

Manitoba : 681, rue Plinquet, Winnipeg (Manitoba) R2J 2X2
Téléphone : (204) 233-3416 Télécopieur : (204) 233-7005

Ontario : 43, chemin Jutland, Toronto (Ontario) M8Z 2G6
Téléphone : (416) 259-8231 Télécopieur : (416) 259-5333

Québec : 2900, boul. Jean-Baptiste-Deschamps, Lachine (Québec) H8T 1C8
Téléphone : (514) 636-9230 Télécopieur : (514) 636-0877

Atlantique : 105 A, boul. Akerley, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1R7
Téléphone : (902) 468-9690 Télécopieur : (902) 468-3085

Rédaction : Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc., (416) 259-8231.